

Article 1 : Objet du concours

L'entreprise Carrycam, située 266 avenue Jean-Paul Coste, 13100 Aix en Provence - n° SIREN : 811 874 072 - organise un concours photo gratuit sur le thème « C'est beau la France ».

Il est attendu une photographie prise dans la nature, et illustrant la beauté des paysages de notre pays.

L'objectif pour l'organisateur est de promouvoir le produit Carrycam.

Ce concours n'est ni organisé, ni parrainé par Facebook.

Article 2 : Conditions de participation

Ce concours photo est ouvert à toute personne physique détentrice d'un accès à internet et d'un compte Facebook, à l'exclusion des membres du jury.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation. Les participants seront autorisés à concourir dans la limite d'une seule photographie par personne. L'envoi comportera donc au maximum une photo par participant.

Chaque participant-e s'engage à envoyer uniquement une photographie dont il/elle est l'auteur, et déclare détenir les autorisations de diffusion et d'exploitation de l'image, en particulier les autorisations des personnes photographiées si elles sont majeures, ou les autorisations du/des responsables légaux des personnes mineures qui y figurent éventuellement. L'entreprise Carrycam ne pourra être tenue responsable du non-respect des droits d'auteur et droit à l'image.

La photo proposée ne devra comporter aucun élément à caractère raciste, violent, pornographique ou susceptible de heurter la sensibilité du public ; de par la charte d'utilisation de Facebook, la nudité sera également exclue. L'entreprise Carrycam se réserve le droit de supprimer de sa page Facebook toute photo qui ne respecterait pas ces principes.

L'auteur accepte que sa photographie soit publiée sur les profils Facebook et Instagram détenu par l'entreprise Carrycam, dans les conditions énoncées ci-dessous :

Sa photo ne pourra être utilisée que :

- dans le cadre de ce concours, afin d'assurer la promotion des résultats (pour les photos gagnantes uniquement), sur les profils Facebook (<https://fr-fr.facebook.com/carrycamfrance/>), et Instagram (<https://www.instagram.com/carrycamfrance/?hl=fr>) ;
- en citant le nom de l'auteur tel qu'indiqué par celui-ci /celle-ci dans sa participation (renvoi vers le profil Facebook de l'auteur, sauf avis contraire de sa part)
- pour une durée maximale de 3 ans.

Le concours est ouvert à compter du jour de l'annonce de cette ouverture sur le profil Facebook <https://fr-fr.facebook.com/carrycamfrance/>.

La date limite des envois est fixée au 31 mai 2021 minuit (heure française métropolitaine).

Article 3 : Modalités de participation

1/ Le dépôt de la photo devra être effectué en commentaire de la publication annonçant le présent concours, sur la page suivante :

<https://fr-fr.facebook.com/carrycamfrance/>

Ce dépôt nécessite la détention préalable par le/la candidat-e d'un accès à internet et d'un compte Facebook.

2/ Le/la participant-e devra ensuite « liker » et suivre la page :

<https://www.facebook.com/carrycamfrance/>

3/ Le/la participant-e devra enfin partager la publication annonçant le présent concours ; il/elle doublera ses chances d'être tiré-e au sort en identifiant au moins 3 personnes dans sa publication photo ou son partage.

Article 4 : Désignation des gagnants

Trois à cinq gagnant-e-s seront désignés :

- Un « prix du jury » sera désigné par un jury indépendant, majoritairement composé de personnes extérieures à l'entreprise Carrycam, sur les critères suivants :
 - respect du thème « C'est beau la France » / Photo prise dans la nature, et illustrant la beauté des paysages de notre pays
 - qualités esthétiques de l'image
 - qualités techniques de l'image
 - originalité de l'image
- Un « coup de cœur du public » sera désigné par un vote sur Facebook :
La photo lauréate sera celle qui aura récolté le plus de « likes » sous son image proposée en commentaire de la publication annonçant le présent concours, sur la page suivante :
<https://fr-fr.facebook.com/carrycamfrance/>
- 1 participant-e parmi les candidat-e-s non primé-e-s ci-dessus, par tirage au sort ; 1 deuxième participant-e sera tiré-e au sort à partir de 40 candidat-e-s, et 1 troisième à partir de 60 candidat-e-s.

Article 5 : Lots mis en jeu

Chaque gagnant-e emportera une paire de crochets Carrycam, visible sur la page suivante :

<https://carrycam-shop.mystrikingly.com/#crochets-hooks>

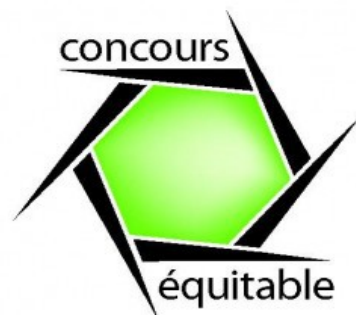
La valeur de ces lots, hors frais de port, est de 12€ TTC. Les frais de port seront pris en charge par Carrycam, sur la base d'un envoi suivi en France métropolitaine ou en Département d'Outre Mer.

Article 6 : avantage accordé à chaque participant-e

Chaque participant-e ayant respecté les conditions de participation énoncées ci-avant bénéficiera également, pendant toute l'année 2021, d'une remise de 20% sur tous les produits Carrycam vendus sur la page www.carrycam.fr , à l'exception des opérations promotionnelles en cours.

Article 7 : Charte « concours équitable »

Ce concours applique les principes du « concours équitable » (plus d'informations sur <http://concoursequitable.com/index.html>) :



- Carrycam fait appel à un jury indépendant, majoritairement composé de personnes extérieures à l'organisation.
- Carrycam respecte le droit d'auteur, et le concours ne comporte aucune clause de cession autre que la cession des droits pour la publication du palmarès et la promotion du concours, sur une durée maximum de trois ans.
- Carrycam n'utilisera les images gagnantes que dans le cadre du concours et de sa promotion, pour présenter le palmarès, avec les noms des auteurs ou leur identifiant Facebook et sans modification.
- Carrycam ne fera aucun usage des images non gagnantes et ne les aliène en aucune manière.
- Carrycam prévient individuellement chaque gagnant et rendra le palmarès final public.
- Ce concours ne s'apparente pas à un appel d'offres et ne se substitue pas à une commande.
- Ce concours ne comporte pas d'obligation d'achat.